

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CF92

présenté par

M. Labaronne, M. Sitzenstuhl et M. Margueritte

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , sauf dérogation justifiée, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'outil budgétaire de plafonnement des taxes affectées au budget général de l'État en supprimant la dérogation permettant de ne pas plafonner une taxe affectée à un tiers.